

RAPPORT N° 00/6-104
au Conseil Municipal

OBJET

GESTION DE L'FFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTE AU TABLEAU DES EFFECTIFS
(Attaché Territorial / Achats/ Marchés)

La Ville doit pourvoir un poste de Directeur Achats/ Marchés, en raison de sa prochaine vacance.

Le Directeur Achats/ Marchés devra notamment assurer les missions suivantes :

- organisation, gestion et animation de la fonction achat ;
- assistance et conseil juridique à la Direction Générale et aux services ;
- exercice d'un pré-contrôle de légalité des actes de la collectivité ;
- définition de la politique d'achat de la Commune en concertation avec les services utilisateurs, dans un souci d'optimisation des délais, coûts et qualité de l'élaboration du budget des achats et du suivi financier des secteurs de dépenses ;
- mise en oeuvre de procédures et synthèses réglementaires servant d'outils d'aides à la décision ;
- conception et production de marchés publics dans leurs aspects technique, économique, financier et réglementaire ;
- mise en oeuvre du processus d'approvisionnement des services et gestion de stock d'un magasin central.

Les connaissances requises sont les suivantes :

- esprit d'analyse et de synthèse ;
- rigueur et méthode, organisation du travail ;
- aptitudes et qualités rédactionnelles ;
- qualités relationnelles et sens du travail en équipe ;
- bonne pratique de l'outil informatique ;
- bonnes connaissances du domaine de l'achat public.

RAPPORT N° 00/6-104

Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des Attachés Territoriaux.

Toutefois, en l'absence de candidature de fonctionnaires susceptibles de remplir ces fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, le poste pourra être pourvu par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues par l'Article 3 alinéa 3 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

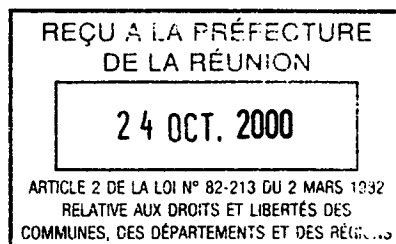
Le niveau de recrutement est fixé au minimum à Baccalauréat + 3 années d'études supérieures.

Le niveau de rémunération sera fixé entre 14 699,11 et 27 424,98 F bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu. Cette rémunération suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L'intéressé pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire des Attachés Territoriaux dans les conditions prévues par la Délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget principal.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 00/6-104
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 20 octobre 2000

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTE AU TABLEAU DES EFFECTIFS
(Attaché Territorial / Achats/ Marchés)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 00/6-104 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur André BOURGIN, Conseiller Municipal, présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la création à l'effectif communal, d'un poste d'Attaché Territorial à la Direction Achats/ Marchés.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 24 OCT. 2000

LE MAIRE
Michel TAMAYA

